

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 16 février 2026, à compter de 20 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège #1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège #2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège #3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège #4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège #5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège #6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	--

1. Ouverture de la séance

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame la Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **20 h 04**.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

31-02-26 **SUR PROPOSITION** de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions sur l'ordre du jour
- 4. Administration
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Fédération québécoise des municipalités – Approbation du devis pour formations obligatoires des élus – 4 495\$ + taxes
 - 4.3 Alliances Ressources humaines – Approbation de l'offre pour service de recrutement
 - 4.4 Dépôt – Élections Québec – Liste des donateurs et rapport de dépenses
 - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2026 - # 690-2026
 - 4.6 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #689-2026 sur la rémunération des élus
 - 4.8 Adoption du salaire des cadres 2026
 - 4.9 Création d'un comité des ressources humaines
 - 4.10 Autorisation de paiement - RIPR des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Quote-part 2026 – 1er versement – 51 052.71\$
 - 4.11 SADM (Système alimentaire durable Matawinie) – Participation à la 3e édition du forum
 - 4.12 Mandat à Mme Claudette Geoffroy – Autorisation pour archivage des documents municipaux
- 5. Travaux publics

- 5.1 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de réfection sur le pont des Dalles – 7 609.62\$ tx inc.
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Équipements Incendies CMP Mayer inc. - Autorisation pour achat de pinces de désincarcération (incluant l'écarteur et le couteau TNT) – 39 439.87 tx inc.
 - 6.2 Sécurité incendie - Rapport annuel 2025
 - 6.3 Adoption des salaires des pompiers 2026
 - 6.4 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2026 – 375.97\$ tx inc.
 - 6.5 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour formations « Pompier I » et « Pompier II » - 8 276.76\$
- 7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, des eaux usées – Janvier 2026
 - 7.2 OBV L'Assomption – Adhésion 2026 – 229.95\$ tx inc.
 - 7.3 Écocentre 2026 - Renouvellement de l'entente de services avec Sainte-Marcelline
- 8. Culture et Loisirs
 - 8.1 Accueil de la démission - #70-0062
 - 8.2 Réseau Biblio – Contribution annuelle 2026 – 18 874.62\$ tx inc.
 - 8.3 Culture Lanaudière – Cotisation 2026-2027 – 355.00\$ tx inc.
 - 8.4 Art.é.Plus – Demande d'aide financière
 - 8.5 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
 - 8.6 Excavation Ste-Béatrix - Autorisation de paiement pour travaux avant la mise en place de la gloriette – 6 829.52\$ tx inc. (Subvention PRIMA)
 - 8.7 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux au Parc Alain Rainville – 9 809.09\$ tx inc. (Subvention PRIMA)
 - 8.8 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de réparation de la bibliothèque après sinistre – 15 602.11\$ tx inc.
 - 8.9 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux au Parc Alain Rainville – 15 775.72\$ tx inc. (Subvention PRIMA)
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Période de questions sur l'ordre du jour

POINT 3

La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

4. Administration

4.1 Approbation des comptes payables et payés – Février 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payables et payés pour le mois de février 2026 en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal;

32-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'AUTORISER le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de février 2026.

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	107 354,35 \$
Prélèvements automatiques	58 832,50 \$
Salaires	67 013,60 \$
Comptes à payer	66 912,16 \$
TOTAL	300 112,61 \$

ADOPTÉE

4.2 Fédération québécoise des municipalités – Approbation du devis pour formations obligatoires des élus – 4 495\$ + taxes

CONSIDÉRANT la réception du devis de la FQM pour la tenue de deux journées de formation privée en présentiel, soit « Éthique et déontologie en matière municipale » et « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) ».

33-02-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la FQM pour dispenser deux (2) formations aux élus de la municipalité de Sainte-Béatrix, soit la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » qui se déroulera le 10 février 2026 de 8h30 à 12h et la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) » qui se déroulera le 13 février 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

4.3 Alliances Ressources humaines – Approbation de l'offre pour service de recrutement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite recruter les six (6) postes à pourvoir via les services d'une firme externe;

CONSIDÉRANT que la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* accompagne les municipalités dans leur processus de recrutement de ressources et leur offre de service présentée le 27 janvier 2026.

34-02-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* pour voir au recrutement de six (6) candidats au tarif horaire de 141,75 \$ l'heure plus taxes et tel que prévu à l'offre de services du 27 janvier 2026.

Les frais d'affichage sont en sus et s'élèvent à un montant forfaitaire de 3 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'ensemble des six (6) postes.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

4.4 Dépôt – Élections Québec – Liste des donateurs et rapport de dépenses

DÉPÔT

En conformité avec l'article 513.2 de la LERM, la greffière-trésorière dépose l'ensemble des formulaires DGE-1038 reçus au plus tard à la séance régulière du conseil municipal qui suit l'expiration du délai de 90 jours après le jour du scrutin, soit dans le présent cas les formulaires de Denis Ayotte, de Luce Beaudry, de Marc Bourbonnais et de Danielle Gariépy.

DÉPOSÉ

4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement de taxation 2026 - # 690-2026

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Danielle Gariépy, conseillère, à l'effet que le *Règlement de taxation 2026 - #690-2026* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet l'imposition des taxes par taux unique pour tous les immeubles, tarification de l'eau potable, des eaux usées, des matières résiduelles, du déneigement, de l'entretien d'été de rues privées, les compensations, fixant le taux d'intérêt pour les sommes dues à la municipalité, les frais administratifs, etc., pour l'année financière 2026.

Une copie du projet de règlement #690-2026 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec. De plus, une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public à la réception.

AVIS DE MOTION

4.6 Adoption de la liste des personnes endettées envers la Municipalité

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité déposée par la directrice générale et greffière-trésorière tel que prescrit à l'article 1022 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

35-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER les immeubles ayant plus de 3 ans d'arriérage à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévu au Titre XXV du Code municipal du Québec;

D'ORDONNER à la greffière-trésorière de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles ci-haut désignée par le conseil;

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière ou Mme Marie-Ève Bureau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité;

ADOPTÉE

4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #689-2026 sur la rémunération des élus

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Édith Loyer, conseillère, à l'effet que le *Règlement #689-2026 sur la rémunération des élus* sera adopté lors d'une

séance ultérieure et qu'il a pour objet de fixer la rémunération pour le(a) maire(sse) et les conseillers lors de l'exercice de leurs fonctions.

Une copie du projet de règlement 689-2026 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance. Aussi, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec. De plus, une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public à la réception.

AVIS DE MOTION

4.8 Adoption du salaire des cadres 2026

36-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le salaire des cadres une hausse de 3.4 %, qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2025.

ADOPTÉE

4.9 Création d'un comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT les recommandations d'*Alliance ressources humaines inc.*

37-02-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER, pour la durée d'un an, un comité formé d'élus et de la direction.

ADOPTÉE

4.10 Autorisation de paiement - RIPR des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Quote-part 2026 – 1er versement – 51 052.71\$

38-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *RIPR des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles* représentant un montant de 51 052,71 \$ taxes incluses (référence facture 34) couvrant le 1^{er} versement de la quote-part 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

4.11 SADM (Système alimentaire durable Matawinie) – Participation à la 3e édition du forum

39-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la participation à la 3^e édition du forum et d'autoriser Roger Lasalle et Luce Beaudry à représenter la municipalité lors de cette édition.

ADOPTÉE

➤ *Madame Sylvie Roberge déclare son conflit d'intérêts, se retire des discussions et du vote du point 4.12.*

4.12 Mandat à Mme Claudette Geoffroy – Autorisation pour archivage des documents municipaux

40-02-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER madame Claudette Geoffroy pour voir au classement et déclasserment de dossiers d'archives municipaux, et ce, à compté du 23 février à raison de 3 jours par semaine jusqu'à nouvelle ordre.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

➤ *Madame Sylvie Roberge reprend les discussions pour les prochains points.*

5. Travaux publics et hygiène du milieu

5.1 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de réfection sur le pont des Dalles – 7 609.62\$ tx inc.

41-02-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 7 609,62 \$ taxes incluses (référence facture 455) pour des travaux de réfection effectués en octobre 2025 sur le chemin des Dalles.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Équipements Incendies CMP Mayer inc. - Autorisation pour achat de pinces de désincarcération (incluant l'écarteur et le couteau TNT) – 39 439.87 tx inc.

42-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Équipements Incendies CMP Mayer inc.* représentant un montant de 39 439,87 \$ taxes incluses (référence facture Q004681) pour l'achat de pinces de désincarcération (incluant l'écarteur et le couteau TNT).

D'AFFECTER la dépense aux activités d'investissement et est financé à même la taxe foncière générale.

ADOPTÉE

6.2 Sécurité incendie - Rapport annuel 2025

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 1er mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie RLRQ c S-3.4, toute autorité locale doit produire un rapport d'activité annuel ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à l'article 35 de la Loi

sur la Sécurité Incendie RLRQ c S-3.4 mentionnant qu'une autorité régionale doit produire un rapport consolidé à la fin de la deuxième année financière qui suit l'entrée en vigueur du SCRSI et, par la suite, tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport couvrant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025 a été produit selon les informations disponibles et les recommandations du service incendie de la Municipalité de Sainte-Béatrix ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance du rapport d'activité annuel 2025 ;

43-02-26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix adopte le rapport d'activité annuel 2025 en sécurité incendie en lien avec les obligations du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC de Matawinie et autorise la MRC à utiliser les données de son rapport annuel afin de produire le rapport régional consolidé.

ADOPTÉE

6.3 Adoption des salaires des pompiers 2026

44-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER, pour le salaire des pompiers, une hausse de 3.4 % qui correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2025.

ADOPTÉE

6.4 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Adhésion 2026 – 375.97\$ tx inc.

45-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion d'André Beaupré auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour 2026 au montant de 375,97 \$ taxes incluses.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

6.5 MRC Matawinie – Autorisation de paiement pour formations « Pompier I » et « Pompier II » - 8 276.76\$

46-02-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à la MRC de Matawinie représentant un montant de 8 276,76 \$ taxes incluses (référence facture 260227 et 260238) couvrant les frais de formation de pompier 1 et pompier 2 dispensées.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et Environnement

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées – Janvier 2026

DÉPÔT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées pour le mois de janvier 2026.

DÉPOSÉ

7.2 OBV L'Assomption – Adhésion 2026 – 229.95\$ tx inc.

47-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la municipalité auprès de l'*OBV L'Assomption* pour 2026 au montant de 229,95 \$ taxes incluses.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

7.3 Écocentre 2026 - Renouvellement de l'entente de services avec Sainte-Marcelline

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de l'écocentre avec la municipalité de Sainte-Marcelline est échue et qu'il y a lieu de la renouveler pour la prochaine saison d'opération (2026).

48-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le protocole d'entente avec Sainte-Marcelline pour l'utilisation des services de l'écocentre pour la saison 2026 au montant de 40 000 \$.

ADOPTÉE

8. Loisirs et Culture

8.1 Accueil de la démission - #70-0062

DÉPÔT

Le conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 70-0062 à titre de Directrice des loisirs, de la culture et des communications, effective au 3 février 2026.

Nous la remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

DÉPOSÉE

8.2 Réseau Biblio – Contribution annuelle 2026 – 18 874.62\$ tx inc.

CONSIDÉRANT QUE le décret de population de 2391 habitants et que le réseau charge 4.85 \$ pour la contribution régulière annuelle par habitant ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau charge 1.85 \$ pour la contribution de développement collectif régionale annuelle par habitant ;

49-02-26

SUR PROPOSITION de Édith Loyer et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la municipalité auprès du *Réseau Biblio* pour 2026 au montant de 18 874,62 \$ taxes incluses.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

8.3 Culture Lanaudière – Cotisation 2026-2027 – 355.00\$ tx inc.

50-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion de la municipalité auprès de *Culture Lanaudière* pour 2026 au montant de 335 \$ taxes incluses.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

8.4 Art.é.Plus – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de soutien financier afin de contribuer à la réalisation d'une programmation culturelle aux Jardins de la montagne

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprendra une exposition de sculptures présentée tout au long de la saison estivale, trois journées d'ateliers artistiques seront offertes à la population locale et régionale et que la saison culminera avec une journée festive de rencontre, prévue le 22 août.

51-02-26

SUR PROPOSITION de Roger Lasalle et **APPUYÉE** par Luce Beaudry, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE VERSER une somme de 250\$ à l'organisme OBNL *Art.é.Plus* pour la réalisation de leur programmation 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

8.5 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

CONSIDÉRANT QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

CONSIDÉRANT QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette

tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

CONSIDÉRANT QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

52-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix

D'APPUYER le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

DE RECONNAITRE l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

DE DEMANDER au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

8.6 Excavation Ste-Béatrix - Autorisation de paiement pour travaux avant la mise en place de la gloriette – 6 829.52\$ tx inc. (Subvention PRIMA)

53-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Excavation Ste-Béatrix* représentant un montant de 6 829,52 \$ taxes incluses (référence facture 003070) pour des travaux de mise en place de la Gloriette effectués en 2025. Le tout est subventionné par le PRIMA.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

8.7 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux au Parc Alain Rainville – 9 809.09\$ tx inc. (Subvention PRIMA)

54-02-26

SUR PROPOSITION de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 9 809,09 \$ taxes incluses (référence facture 456) pour des travaux dans le bâtiment au Parc Alain Rainville effectués en 2025. Le tout est subventionné par le PRIMA.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

8.8 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de réparation de la bibliothèque après sinistre – 15 602.11\$ tx inc.

55-02-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix

D'AUTORISER le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 15 602,11 \$ taxes incluses (référence facture 463) pour des travaux de réparation de la bibliothèque effectués à l'automne 2025.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

8.9 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux au Parc Alain Rainville – 15 775.72\$ tx inc. (Subvention PRIMA)

56-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement à *Rival 3000 inc.* représentant un montant de 15 775,72 \$ taxes incluses (référence facture 464) pour des travaux dans le bâtiment au Parc Alain Rainville effectués à l'automne 2025. Le tout est subventionné par le PRIMA.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2025.

ADOPTÉE

9. Varia

POINT 9

S/O

10. Période de questions

POINT 10

La mairesse invite les citoyennes et les citoyens à la période de questions.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé.

57-02-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à **20 h 35**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge
Mairesse

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »